
par
Stéphane
Rossini
Conseiller
National

Péréquation financière: le social est une lutte !

Le 28 novembre 2004, le peuple suisse a accepté la réforme de la péréquation financière et de la nouvelle répartition des tâches entre Confédération et cantons. Actuellement, le Parlement traite la modification des 33 bases légales d'exécution, dont l'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} janvier 2008.

Dans les domaines de la prise en charge des personnes handicapées, de l'enseignement spécialisé, des prestations complémentaires ou de la réduction des primes d'assurance-maladie, de mon point de vue, le projet contient tous les ingrédients d'un accroissement des inégalités dans un pays où celles-ci sont déjà insupportables, en raison de la cantonalisation des prestations. La solidarité entre les cantons riches et pauvres risque d'être indirectement mise à mal. Quel canton, alors que les programmes d'économies sévissent, pourra tenir la promesse de ne pas toucher au social ? Des belles paroles aux actes... on verra ! Car, dans chaque canton, au-delà des montants affectés à des secteurs particuliers (l'invalidité pour trois ans, par exemple), il y aura débat pour la répartition des enveloppes globales. Qui peut nous dire, par exemple, que le canton du Valais, qui verra la somme versée par la Confédération pour la réduction des primes LAMal baisser de 70% (-80 millions sur la base 2002), augmentera sa propre participation de 9 à 89 millions ? Personne ! Et les mesures d'économies proposées par les commissions parlementai-

*Professeur,
Universités de
Genève et
Neuchâtel.*

Dès 1999
conseiller National
Membre de la
commission Ré-
forme de la péré-
quation financière,
membre de la
commission de la
sécurité sociale.

res n'ouvrent pas les portes de l'optimisme...
Il faudra donc trouver, à droite, des majorités
au Grand-Conseil.

Ainsi, d'une part, il conviendra de s'assurer
que les cantons maintiennent les moyens ac-
tuellement disponibles pour ces secteurs.
Pensons, par exemple, aux soutiens aux as-
sociations régionales. D'autre part, il faudra
développer le renforcement des collaborations
interinstitutionnelles et inter cantonales, plus
particulièrement dans le secteur
de la planification, des outils de pilotage et
d'évaluation. C'est que le risque est grand de
détruire les efforts de coordination, de fixa-
tion de standards en faveur de
l'harmonisation des pratiques, entrepris ces
dernières années, par exemple dans le do-
maine de l'invalidité. L'efficacité et l'efficience
recherchées depuis quinze ans passeront-
elles à la trappe ?

Le social est une lutte permanente... Il se
s'acquiert et se conquiert. Aux associations
d'agir maintenant dans leur canton respectif.
C'est là que se jouent les véritables enjeux
pour la défense du champ social. Qu'elles
soient donc attentives et proches des milieux
politiques cantonaux. Ils détiennent les cor-
dons de la bourse.

Stéphane Rossini, Conseiller National